

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale, au sujet de certaines danses. — III Correspondance romaine: Le cardinal Gotti. — IV Une lettre du cardinal-archevêque de Reims. — V Un bel anniversaire. — VI Une brochure intéressante. — VII Le général Pétaïn: Ses convictions catholiques. — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 18 juin

On fait la consécration à la sainte Trinité (1);

On annonce :

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave.

La fête de saint Jean-Baptiste (solennité le 2 juillet);

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique (2);

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu, (cette année, le jeudi, 22 juin), mais on doit les exhorter à le faire.

On trouve à la fin de l'Ordo de 1915, p. LVII (et LXXI) la consécration "O très doux Jésus" propre à ce triduum.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 18 juin

Fête de la SAINTE-TRINITE, double de 1^e cl.; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de sainte Julienne et du dim.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 22 juin), mais on doit s'efforcer de le faire.

(1) Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se confessent, communient et prient aux Intentions du pape (1er juin 1906).

(2) Indulgence: 10 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 20 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se confessent, communient et prient, pour le pape, b) pour ceux qui font la communion générale, le dernier jour, pourvu qu'ils prient aux Intentions du pape (10 avril 1907).